

Bonjour chers membres,

Les représentants de la Corporation des services d'ambulance du Québec (CSAQ) nous ont informé qu'ils appliqueront l'article 29.01 pour la déclaration de l'état d'urgence. Nous avons été avisés par l'APAR (Cambi) et par la CESPQ (Dessercom) de façon informelle qu'ils emboîteront le pas.

*« L'employeur peut déclarer un état d'urgence pour une période limitée. L'employeur a alors le droit durant cette période de changer les heures de travail, de garder en devoir la personne salariée en dehors de ses heures normales, de changer s'il y a lieu, toute période de vacances et de fériés, de faire travailler la personne salariée durant les jours de congé hebdomadaires et de faire appel aux personnes salariées de la liste de rappel sans tenir compte de l'ancienneté et de la disponibilité, et ce durant toute la période d'urgence. Tout travail supplémentaire durant cette période d'urgence est rémunéré suivant le taux établi pour les heures supplémentaires. »*

Les employeurs sont en droit d'appliquer cet article dans le contexte actuel et **il sera appliqué seulement si la situation l'exige**. Nous vous demandons de collaborer et s'il y a une problématique, aviser nous le plus rapidement possible. Les autres dispositions de la convention collective demeurent en vigueur. Bien que les employeurs nous aient « rassurés » sur l'application des mesures d'urgences, nous ferons un suivi rigoureux des mesures mises en place par les employeurs afin que ceux-ci ne l'utilise pas à d'autres fins que celle du COVID-19.

Dans le contexte actuel, Dessercom a mis en place des mesures particulières afin de faciliter la gestion des opérations. **Depuis hier matin, les deux équipes de paramédics de Lac-Mégantic travaillent sur des horaires à l'heure**. Ces mesures sont **temporaires** jusqu'à nouvel ordre.

Si vous avez des préoccupations concernant votre santé et votre sécurité au travail, veuillez communiquer avec votre employeur et nous aviser si des interrogations demeurent. Nous sommes présentement à vérifier les mesures et nous agissons en conséquence. D'autres informations suivront.

**L'équipe Tasbi**